



INFORMATION – INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : JUSQU’AU 31 MARS, APRES IL SERA TROP TARD !

LE 26 MAI 2019, VOUS ELIREZ VOS REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN

Pour participer à scrutin, vous devez être impérativement inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019.

- ➔ Vous êtes nouvel arrivant ou vous n’avez jamais été inscrit, passé ce délai, vous ne pourrez pas participer à ce scrutin.
- ➔ Vous êtes déjà inscrit mais avez changé d’adresse sur notre commune, vous devez signaler ce changement de situation.

Le service « Elections » vous accueille pour toutes ces démarches :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

muni d’une **carte nationale d’identité ou d’un passeport** (en cours de validité ou périmé depuis mois de 5 ans)) et d’un **justificatif de domicile sur la commune datant de moins de 3 mois** (attestation assurance habitation, quittance de loyer, facture EDF, bulletin de salaire) **Attention**, les factures de téléphone portable ne sont pas admises.

Vous pouvez vous inscrire en ligne :

- Vous connecter par Internet au site « service public », « service en ligne et formulaire », « demande d’inscription sur les listes électorales »

Vous pouvez aussi nous faire parvenir votre demande par courrier, pour cela vous devez :

- Vous connecter par Internet au site « service public » selon la même procédure
- Télécharger et renseigner le document cerfa d’inscription sur les listes électorales,
- Joindre à ce document les justificatifs demandés
- Adresser l’ensemble à :

Mairie d’AGEN
Service Etat-civil/Elections
Place du Docteur Esquirol
BP 30003
47916 AGEN CEDEX 9

- **Renseignements complémentaires** : 05-53-69-47-32 / 05-53-69-47-91 / 05-53-69-48-42

Bonne réception de cette information,
Bien cordialement.